RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Pierre Jean MARTINET, Maire.

Présents : Messieurs Pierre Jean MARTINET, Didier RIGAIL, Frédéric FERCHAUD, Mesdames Christel BASSOT, Marie DARIOL, Messieurs Sébastien CHARRÉ, , Dominique LAGARDE, Jean-Pierre ROLLAND,

Absents excusés :
Monsieur Dominique BERNESCUT a donné pouvoir à Monsieur Pierre Jean MARTINET
Madame Gaëlle LAUD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric FERCHAUD
Madame Nathalie LAVILLE a donné pouvoir à Monsieur Didier RIGAIL

Date de la convocation : 23 juin 2020

Ordre du Jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du dernier compte rendu de conseil municipal
- Délibération N° 01/29062020 : octroi des subventions, participations, cotisations pour l'année 2020
- Délibération N°02/29062020 : Augmentation du prix du repas à la cantine à compter du 1er septembre 2020
- Délibération N°03/29062020 : Sortie de biens de l'actif
- Délibération N°04/ 29062020 : Relative au vote des taxes locales 2020
- Délibération N° 05/29062020 : Travaux d'investissement 2020
- Délibération N° 06/29062020 : Adoption du compte administratif 2019
- Délibération N° 07/29062020 : Approbation du compte de gestion 2019
- Délibération N° 08/29062020 : Affectation du résultat 2019
- Délibération N° 09/29062020 : Vote du budget primitif Commune 2020
- Délibération n°10/29062020 relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020.
- Délibération n°11/29062020 relative au dossier FDAEC 2020
- Délibération n°12/29062020 relative à une demande de subvention pour travaux de voirie 2020
- Délibération n°13/29062020 nommant le délégué élu au CNAS
- Délibération n°1429062020 nommant un délégué au S.D.E.E.G
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Délibération n°1529062020 relative au renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (C2ID) suite aux élections municipales
- Délibération n°1629062020 portant sur la création de contrats aidés
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour ;
la délibération n°1029062020 relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020
ainsi que les délibérations n°1129062020 et n°1229062020 relatives à des demandes de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de voirie ainsi que les délibération n°1329062020 nommant le délégué élu au CNAS et délibération n°1429062020 nommant un délégué au S.D.E.E.G ; Délibération n°1529062020 relative au renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (C2ID) suite aux élections municipales , Délibération n°1629062020 portant sur la création de contrats aidés

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Madame Christel BASSOT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 01/29062020 : octroi des subventions pour l'année 2020

Le Maire propose le tableau de subventions allouées aux associations étudié en commission des finances :

Octroi des subventions pour l'année 2020

Nom de l'association	Subventions 2019	Commentaire	Subventions 2020
ACCA	700.00 €		650.00 €
Jeunes sapeurs-pompiers	80.00 €	**Rejeté en 2019 cause de RIB**	0.00 €
Les Coquelicots	200.00 €		150.00 €
Gym Harmony	200.00 €		150.00 €
Ensemble vocal AQUISTRIAE	80.00 €		80.00 €
Camarades de combat	80.00 €		80.00 €
àt ària è terra	400.00 €	**2018 + 2019**	150.00 €
Comité de jumelage Guîtres	80.00 €		80.00 €
ADDAH 33	50.00 €		50.00 €
Groupement des secrétaires de mairie du Libournais	80.00 €		0.00 €
TIZAC INITIATIVES	200.00 €		150.00 €
BOREDER COLLIE	200.00 €		150.00 €
BADMINTON			150.00 €
CROIX ROUGE	100.00 €		100.00 €
TOTAUX	2 370.00 €		1 940.00 €

Le Maire indique que les subventions seront virées aux associations qu'après présentation des comptes annuels des associations.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

- **Délibération N°02/29062020 : Augmentation du prix du repas à la cantine à compter du 1er septembre 2020**

Monsieur le Maire propose qu'une hausse du prix de repas à la cantine soit appliquée. Le prix actuel d'un repas est 1.90 €. Il propose une petite augmentation pour l'année scolaire 2020/2021.Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du ticket de cantine ainsi qu'il suit à compter du 01/09/2020 :

ANNEE : 2020/2021 TARIF : 2.00 €

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

- **<u>Délibération N°03/29062020 : Sortie de biens de l'actif</u>**

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif les biens désignés ci-dessous, réformés, vendus, perdus ou détruits et totalement amortis.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de sortir de l'actif les biens suivants :

N°de d'inventaire	N° de compte	Objet	Date d'acquisition	Valeur	Sortie
2113-1994-01		Jardin presbytère - DIVERS		228.67	29.06.2020
2113-1994-01		Jardin espaces verts	31.12.1994	7 447.72	29.06.2020
2113-2003-013		Abords de la mairie	31.12.2003	4 215.11	29.06.2020
2116-1989.01		Ancien cimetière	31.12.1989	228.67	29.06.2020
2116-1989-01	21318	Ancien cimetière	31.12.2007	21 197.44	29.06.2020
2118-1984-01		ZAC	31.12.1984	14 345.75	29.06.2020
21318.1977.0		WC publics	31.12.1977	697.53	29.06.2020
2158-1999-05		Drapeaux	31.12.1999	101.86	29.06.2020
2182-2001-01		Renault EXPRESS	31.12.2001	6 323.13	29.06.2020

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°0429062020 relative au vote des taux d'imposition 2020 : taxes directes locales</u>

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du montant total des nouvelles bases, à savoir :

* bases effectives 2019 : 602 264 €
* bases prévisionnelles 2020 : 619 000 €

soit un produit fiscal attendu à taux constants de : 42 490 € auquel il faut ajouter le produit prévisionnel de taxe d'habitation de 35 457 €

Suite à la réunion de la Commission des finances, Monsieur le Maire propose une augmentation des taxes locales 2020.
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, à savoir :
- vote des taux pour les deux taxes directes locales restantes pour 2020
  - Taxe foncière (bâti) : 17.02 %
  - Taxe foncière (non bâti) : 30.44 %

Soit un produit attendu de 43 330.00 € + produit prévisionnel de la taxe d'habitation 35 457 € soit : 78 787 €

Vote :	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Délibération N° 0529062020 : Travaux d'investissement 2020

SECTION INVESTISSEMENT
PREVISIONS 2020
Il n'y a pas de restes à réaliser sur 2019

	DEPENSES	RECETTES
1641. Remboursements d'emprunts	**19 574.00**	
165. Cautions	**500.00**	
2135. Portails école		
2181. Acquisitions poubelles voirie	**401.00**	
2188. Acquisition de réfrigérateurs pour la cantine	**1 078.00**	
2188. Acquisition d'un tracteur tondeuse	**2 290.00**	
2312. Travaux de voirie	**36 685.00**	
2313. Accès clocher église	**6 936.00**	
2313. Travaux bâtiments	**8 820.00**	
001. Solde d'exécution reporté		**34 859.40**
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections : Amortissements		***4 284.00***
10222. F.C.T.V.A.		**3 400.00**
10223. Taxes d'aménagement		**3 224.64**
1068. Excédents de fonctionnement		**9 288.96**
1323. F.D.A.E.C		**17 821.00**
1323. Subvention 2019 pour travaux et achats à l'école		**2 906.00**
165. Caution		**500.00**
TOTAL	**76 284.00**	**76 284.00**

Vote :	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Délibération N° 0629062020 : Adoption du compte administratif Commune 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean Pierre ROLLAND, Conseiller Municipal, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Pierre Jean MARTINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	75 779.00	327 738.00	403 517.00
titres émis	30 036.63	319 597.13	351 229.76
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	75 779.00	327 738.00	403 517.00
mandats émis	47 022.48	314 614.11	361 636.59
Résultats de l'exercice : Excédent Déficit	 **16 985.85**	 **4 983.02**	 **12 002.83**

2. Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération N° 0729062020 : Approbation du compte de gestion Commune 2019</u>

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2019**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice **2019**
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant
1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>Vote</u> : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 0829062020 : Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et de Gestion de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice B. Résultats antérieurs reportés **C. Résultat à afficher** **= A + B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit ligne D002**	 4 983.02 4 305.94 **9 288.96**
Solde d'exécution cumulé d'investissement **D. Solde d'exécution de la section d'investissement** **D 001** **R 001** **E. Solde des restes à réaliser d'investissement** **1. Besoin de financement** **2. Excédant de financement**	 **34 859.40** **0**
Besoin de financement F = D + E	**0**
Affectation = C = G + H	**9 288.96**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	**9 288.96**
2) H. Report en fonctionnement R 002	**0**
DEFICIT REPORTE D 002	

Vote :	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Délibération n°0929062020 : Vote du budget primitif commune 2020

FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS
DEPENSES	321 550.00
RECETTES	321 550.00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	76 284.00
RECETTES	76 284.00
TOTAL GENERAL	397 834.00

Délibération n°1029062020 relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,
Considérant le renouvellement des élus municipaux, il y a lieu de présenter à la Direction des Services Fiscaux de la Gironde, six commissaires titulaires, et six commissaires suppléants (dont 2 hors commune), sur une liste comportant un nombre de propositions double de celui des postes à pourvoir ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de présenter :

N°	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposit-ions locales
1	Monsieur	DESSENT	Dominique	22/02/1949	2 Pines 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
2	Monsieur	FERCHAUD	Frédéric	19/01/1978	1 bis Mailloquet 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
3	Monsieur	TOUZEL	Jacques	18/05/1949	13 Le Bourg Nord 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
4	Monsieur	BRUNETEAU	Alain	28/08/1949	3 Le Bourg Nord 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB Propriétaires de bois
5	Monsieur	DE ZALDUA	Marcel	09/09/1939	4 Vigneau 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
6	Monsieur	DESCHAMPS	Franck	25/11/1951	2 Mailloquet 336200 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
7	Madame	RIGAIL	Marie-Noëlle	12/03/1965	16 bis Lapourcaud 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
8	Madame	LAVILLE	Nathalie	18/04/1969	5 Le Cocut 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
9	Madame	LAUD	Marie-Claire	02/081958	12 Brois Ouest 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
10	Madame	CHAUVEAU	Marie-José	22/02/1951	10 Brois Ouest 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
11	Madame	DAVIAUD	Evelyne	06/05/1962	6 Bis Les Charbonnières 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
12	Monsieur	CAMBOU	Patrick	19/04/1954	1 La Moulinasse Sud 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
13	Monsieur	DUBOQ	Christian	11/12/1952	2 Bis La Lagune 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
14	Monsieur	MARCHAND	Patrick	04/11/1958	4 Le Grand Barail Sud 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
15	Monsieur	OTTAVIANI	Jean-Michel	31/10/1951	12 Guionnet 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
16	Monsieur	POTEL	Pierre	01/03/1952	7 Ter Vigneau 33620 TIZAC DE LAPOUAYDE	TFB TFNB

17	Madame	LAJUS	Marie Louise	04/08/1940	3 Lapourcaud 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
18	Madame	BERNESCUT	Nicole	27/05/1956	1 Le Roc 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
19	Madame	GARDANES	Evelyne	07/07/1950	4 Lapourcaud 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
20	Monsieur	LOZES	Mickaël	02/05/1984	7 La Brande 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	TFB TFNB
21	Madame	BRIEU	Marie Thérèse	17/11/1939	1 Bel Air 33230 MARANSIN	TFB TFNB
22	Monsieur	PRADES	Serge	06/09/1948	13 Rue du Moulin 33530 BASSENS	TFB TFNB
23	Madame	VINCENT	Chantal	26/11/1955	5 A Chabot 33620 LAPOUYADE	TFB TFNB
24	Monsieur	LACOMBE	Philippe	05/11/1960	Derveau 33230 BAYAS	TFB TFNB

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°1129062020 relative au dossier FDAEC 2020

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- **de REALISER** en 2020 les opérations suivantes :

Travaux	*Entreprises*	*Total hors taxes*	*Total TTC*
Voirie :Travaux neufs du lieu-dit Cocut à la Moulinasse	Entreprise ETR CREYSSE	19 999.33 €	23 999. 20 €
	TOTAL	***19 999.33 €***	***23 999.20 €***

- de DEMANDER au Conseil Général de lui attribuer une **subvention F.D.A.E.C. au titre de ces investissements 2020,**

- d'ASSURER le financement complémentaire par AUTOFINANCEMENT

VOTE :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°1229062020 relative à une demande de subvention pour travaux de voirie 2020

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution de subventions du Conseil Départemental. Dans le cadre d'aménagements et équipements publics, le conseil départemental peut attribuer à la commune une subvention de 35 % sur des travaux de voirie et sécurité.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- **de REALISER** en 2020 les opérations suivantes :

Travaux	***Entreprises***	***Total hors taxes***	***Total TTC***
Voirie :Travaux neufs La Lagune Travaux CHARBLEYTOU	Entreprise ETR CREYSSE	10 571.17 €	12 685.40 €
	TOTAL		

- de DEMANDER au Conseil Départemental de lui attribuer une **subvention au titre de ces investissements 2020,**

- d'ASSURER le financement complémentaire par AUTOFINANCEMENT

Délibération n°1329062020 nommant le délégué élu au CNAS

Après discussion, le Conseil Municipal décide de nommer auprès du CNAS ;
Madame Christel BASSOT, déléguée élue
Madame Martine TILLET-FAURIE, déléguée du personnel et correspondante CNAS.

Vote : POUR : 11	**contre : 0**	**abstention : 0**

Adopté à l'unanimité

Délibération n°1429062020 nommant un délégué au S.D.E.E.G

Considérant qu'il est délégué au syndicat d'électrification, le Maire propose au conseil municipal de nommer Monsieur Dominique BERNESCUT au S.D.E.E.G. (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)
Le Conseil municipal accepte cette nomination à l'unanimité.

Vote : POUR : 11	**contre : 0**	**abstention : 0**

Adopté à l'unanimité

Délibération n°1529062020 relative au renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (C2ID) suite aux élections municipales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CALI doit présenter, dans les 2 mois qui suivent le Conseil Communautaire, une liste de 40 contribuables parmi lesquels le directeur des services fiscaux désignera 10 Commissaires titulaires et 10 Commissaires suppléants pour constituer la commission intercommunale des impôts directs.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,
Considérant le renouvellement des élus municipaux, il y a lieu de présenter à la CALI, un délégué titulaire et un délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de présenter :

N°	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
1	Monsieur	FERCHAUD	Frédéric	19/01/1978	1 bis Mailloquet 33620 TIZAC DE LAPOUYADE
2	Madame	BERNESCUT	Nicole	27/05/1956	1 Le Roc 33620 TIZAC DE LAPOUYADE

Vote : POUR : 11 contre : 0 abstention : 0

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°1629062020 portant sur la création de contrats aidés</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de pouvoir créer des postes de contrats aidés, plus précisemment des PEC (parcours emploi compétences). Il propose trois postes :

- **un poste d'agent d'entretien espaces verts et bâtiments**
- **un poste d'ATSEM**
- **un poste d'agent d'accueil**

Le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, a été fixé par l'arrêté du préfet de région Nouvelle-Aquitaine en date du 29 décembre 2017 :

- 60% pour l'embauche de bénéficiaire du RSA sur prescription du Conseil départemental dans le cadre de la convention signée le 9 avril 2018 entre la Préfète et le Président du Conseil départemental ;
- 50 % dans les autres cas.

Chaque parcours emploi compétences (PEC) a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences sont les garants de l'efficacité de la démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer trois postes de contrats aidés

Vote : POUR : 11 contre : 0 abstention : 0

Compte rendu des différents syndicats

Questions diverses